

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 23 fr. Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 11, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 25, 12 57, 2 28, 4 00, 5 20, 6 55, 8 25, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, \* 9 21, 10 11, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 00.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, 222 boulevard du Journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M.M. Havas, Laffitte-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

### BOURSE DE PARIS

DU 4 FÉVRIER	
3 0/0	88 50
4 1/2	84 40
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 65
Emprunt 1871	92 50
DU 5 FÉVRIER	
3 0/0	88 40
4 1/2	84 60
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 47 1/2
Emprunt 1871	92 27 1/2

ROUBAIX 5 FÉVRIER 1874

### BULLETIN DU JOUR

Au moment où la gauche s'y attendait le moins, elle a appris du maréchal de Mac-Mahon lui-même ce qu'il fallait penser du septennat. C'est le chef du gouvernement qui s'est chargé de répondre à l'interpellation que les radicaux avaient adressée à ses ministres.

Après avoir visité l'Hôtel-Dieu, le duc de Magenta s'est rendu hier au tribunal de commerce, et là il a prononcé un discours qui aura du retentissement.

Nous n'avons encore qu'une analyse du discours présidentiel. Voici ce que le maréchal a dit en substance :

Le maréchal a commencé par remercier le président et les membres du tribunal de commerce de l'accueil qu'ils lui faisaient et par les féliciter de leur zèle, d'autant qu'ils sacrifient leur temps pour des fonctions gratuites. Il a ajouté que bien que la France ne puisse en ce moment disposer de moyens assez restreints, il compte voir l'industrie et le commerce reprendre leur essor. Rappelant un dicton populaire, il a dit que lorsque le bâtiment va, les autres travaux vont aussi.

Vous avez raison, a-t-il ajouté, en se tournant vers le président du tribunal de commerce, de dire que la confiance dans la stabilité du gouvernement est nécessaire à la reprise des affaires.

Mais je ne comprendrais pas qu'il existât encore des craintes à cet égard.

Le 13 novembre, l'Assemblée m'a remis pour sept ans le pouvoir exécutif, et comme chef de pouvoir exécutif, je ferai respecter pendant sept ans, dans l'état de choses actuel, les décisions de l'Assemblée.

Le maréchal a dit également que dans sept ans il rendrait la France à elle-même, réservant ainsi la forme définitive du gouvernement et se renfermant absolument dans les conditions du septennat.

A l'Assemblée, M. Clapier a développé hier un amendement tendant à taxer les tissus. D'après lui, cet impôt produirait 66 millions, la perception en serait facile et elle ne gênerait pas le commerce.

C'est M. Pouyer-Quertier qui s'est chargé de faire justice des assertions de M. Clapier. Cet impôt serait impossible à percevoir et à appliquer. Ce sont les textiles et non les tissus qu'on pourrait imposer. Le ministre du commerce a produit des arguments analoges. L'amendement de M. Clapier a été rejeté par 462 voix contre 145.

On a rejeté une proposition de M. Soubeiran tendant à ajourner la nomination de la commission du budget qui doit avoir lieu aujourd'hui.

### Visite du maréchal Mac Mahon AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Aujourd'hui, à une heure, le maréchal de Mac-Mahon, après avoir visité les travaux de l'Hôtel-Dieu et de la cour de cassation, s'est rendu au tribunal de commerce. Il a été reçu par M. Daguin, président, par les membres du tribunal, en robe, et par la chambre de commerce.

M. Daguin a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président, Soyez le bienvenu dans le palais de la justice consulaire. Vous y trouverez réunis, pour vous recevoir, les membres du tribunal et de la chambre de commerce, les présidents des conseils des prud'hommes, tous sortis, à des titres divers, des rangs de l'industrie et du commerce parisiens. Je suis, je n'en doute pas, l'interprète de la pensée des hommes honorables qui m'entourent, en vous affirmant notre reconnaissance pour le témoignage de sollicitude que vous donnez aujourd'hui aux grands intérêts que nous représentons. Ces intérêts ont été profondément troublés par les désastreux événements qui ont affligé notre pays. L'industrie et le commerce parisiens ont montré leur vitalité et leur énergie au milieu de ces épreuves douloureuses, et dont les effets se font encore sentir, et ont retardé jusqu'ici le retour des jours prospères. (Applaudissements.)

Cet état de choses, il faut le reconnaître, tient à des causes multiples. Les crises financières et commerciales qui ont frappé les grandes places de l'Europe et les deux Amériques ont eu fatalement en France leur contre-coup.

D'autre part, la récolte peu favorable de l'an dernier a été pour le pays une source de malaise. Enfin, les impôts devenus nécessaires (applaudissements) pour parer aux charges que nous ont léguées la guerre et la Commune, ont contribué aussi aux difficultés de la situation commerciale et industrielle.

Mais à ces considérations seulement économiques s'en ajoutent d'autres d'un ordre différent.

Le commerce et l'industrie ont besoin, pour prospérer, d'être assurés d'un lendemain et de ne pas se trouver sans cesse à la merci des luttes politiques et des perturbations qu'elles peuvent entraîner. (Applaudissements.)

Votre élévation à la présidence septennale mettra fin à ces préoccupations qui paralysent la reprise des affaires et doit être acceptée sans arrière-pensée par tous les bons citoyens. (Applaudissements.)

La trêve des partis, qui en est la conséquence logique, permettra de fortifier dans vos mains un pouvoir respecté de tous et de rassurer ainsi les intérêts conservateurs, dont vous n'avez cessé d'être le défenseur dévoué. (Applaudissements.)

Grâce à votre sagesse et à la fermeté de votre gouvernement, chacun s'ra tenu au respect de la loi, et nous verrons réduits à l'impuissance les idéologues et les anarchistes, dont les idées captieuses et les infâmes conceptions constituent l'un des plus grands fléaux de la société. (Applaudissements.)

Alors la confiance renaitra, les affaires reprendront leur développement normal, l'apaisement se fera dans les esprits, et la France régénérée, redevenue maîtresse d'elle-même sous votre présidence (Applaudissements.)

ments), pourra en toute liberté choisir les institutions qui devront assurer sa prospérité et sa grandeur. (Triple salve d'applaudissements.)

Nous donnons aux dernières nouvelles le texte complet de la réponse du maréchal-président.

Si stériles qu'ait été la plupart des travaux de l'Assemblée nationale, nous persistons à la regarder comme la dernière ressource de la patrie. Le jour où l'on nous dirait: l'Assemblée est dissoute, nous croirions qu'il ne resterait plus aux honnêtes gens qu'à faire leurs paquets, et la sinistre Commune de Paris ne tarderait pas plus de quelques semaines à couvrir de sang et de ruines la France entière. Eh bien! cette dissolution de l'Assemblée est regardée comme prochaine par les chefs du parti radical qui y siègent. Ils ont écrit à ceux de leurs amis de province qui occupent les mairies qu'il fallait bien se garder de donner leur démission, parce que dans une quinzaine de jours, l'Assemblée serait probablement dissoute. Entre autres pays qui ont reçu ce mot d'ordre, nous pouvons citer la Côte-d'Or. (Décentralisation.)

La Presse fait prévoir un prochain rappel de l'Orénoque. Les lignes suivantes de l'organe de MM. Decazes et de Broglie, doivent fixer l'attention. Voici comment on expliquerait le retrait de ce navire, qui était à la disposition du Saint-Père :

Si, ce qui est possible, probable même l'Orénoque est rappelé, dans quelque temps, ce sera parce que le Pape n'en a plus besoin, après que l'on aura amené le Saint-Père à le déclarer lui-même, pour décharger le port de Civita-Vecchia, de crainte que la « question de l'Orénoque » ne s'envenime un jour ou l'autre, etc.

On le rappellerait d'abord pour quelque opération de radoub, puis on lui ferait continuer sa station aussi près de l'Italie que possible, à Nicos, par exemple, d'où en vingt heures il pourrait, en cas de besoin, se porter à Civita-Vecchia.

Naturellement, M. de Corcelle laissera retirer l'Orénoque, si le Pape déclare qu'il n'en a pas absolument besoin.

### L'Etat de notre marine.

Le mouvement maritime de la France était, en 1850, de 3,735,152 tonneaux; en 1871, il est de 10,266,273. Le nombre de tonneaux, qui était de 3,735,000 en 1850, s'est élevé à 6,836,000 en 1860, ce qui est une augmentation moyenne de 313,000 tonneaux par année. Cela se passait avant le traité de commerce; or, depuis le traité, le nombre de tonneaux a passé de 6 millions 836,000 en 1860 à 11,050,000 en 1869, dernière année normale, ce qui représente une augmentation moyenne de 35,400 tonneaux pour chacune des années de cette période. Mais, d'un autre côté, le mouvement maritime des autres pays s'est développé dans une plus grande proportion, de sorte que la part prise par le pavillon français dans ce mouvement général a légèrement baissé.

En 1850, le pavillon français repré-

sentait 43,600 du mouvement maritime général de la France; dans les années suivantes, cette proportion s'affaiblit légèrement et tomba en 1853 à 40,400. Elle se releva bientôt et atteignit en 1858 le maximum de 44,700. Depuis lors, elle a subi diverses oscillations, mais avec une légère tendance vers la décroissance. En 1868, la part du pavillon national dans le mouvement maritime général de la France n'était plus que de 37,800.

### LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 4 février 1874.

La pensée qui inspire le travail de la commission des trente commence à se dessiner. En fixant à 25 ans l'âge légal du vote et à trois ans les conditions de domicile, la commission a déjà introduit une modification importante dans le suffrage universel.

En ce qui concerne l'organisation des pouvoirs publics, la sous-commission, sans avoir encore adopté aucune résolution définitive, a beaucoup avancé son étude préparatoire de l'organisation des pouvoirs publics. Il est évident que les membres de la sous-commission se montrent très-préoccupés de l'éventualité d'une majorité radicale dans la chambre des députés et des moyens d'en annuler l'influence désastreuse. Le pouvoir exécutif, la seconde chambre et le conseil d'Etat recevront des attributions destinées à leur permettre non-seulement de lutter contre une majorité radicale dans la chambre des députés, mais, au besoin, de paralyser son action, soit par une dissolution, soit en ajournant les délibérations de la chambre des députés.

Les sénateurs, au nombre d'environ 390, seront élus par les grands corps politiques, industriels, religieux, judiciaires, militaires, littéraires, etc. Il y aurait des sénateurs de droit, tels que les amiraux, les maréchaux, les cardinaux. Le chef d'Etat pourra nommer un certain nombre de membres de la première chambre. Dans le cas où le chef de l'Etat et la 1<sup>re</sup> chambre penseraient qu'il y a danger à convoquer le corps électoral, après une dissolution de la chambre des députés, le sénat serait muni de pouvoirs pour faire certaines lois nécessaires aux services publics.

Jusqu'au jour où le rétablissement de la Monarchie sera devenu possible, les deux Chambres réunies choisiront le chef du pouvoir exécutif.

Telles sont les idées qui paraissent prédominer dans la sous-commission et qui vont faire l'objet du rapport qui sera prochainement soumis à la Commission générale. Les victoires carlistes se succèdent si rapidement que les révolutionnaires de Madrid commencent à craindre pour leur capitale.

Il y a massé de nombreuses troupes avec 100 canons.

Un décret (Gazette du 16) la formation d'une armée du centre dont le siège serait à Saragosse.

Les armées royales de l'Aragon et Valence laisseront-elles à celle-ci le temps de se former ?

Les réserves républicaines réunies à la hâte obéiront-elles longtemps au triumvirat Serrano-Topeta-Sagasta ?

Les succès obtenus par les armées de Don Carlos dans la Navarre, la Catalogne, l'Aragon, la province de Valence, les Asturies, le Guipuzcoa, la Biscaye, ont fourni aux armées royales : comme artillerie, quinze canons; comme infanterie, quatre

mille fusils, soit quatre mille hommes; comme cavalerie, 300 chevaux.

Le roi Charles VII vient d'adresser à la garnison et à la population de Bilbao deux proclamations pour les inviter à ne pas prolonger une résistance inutile. On pense que la capitulation de cette ville ne peut plus beaucoup tarder.

L'anarchie espagnole de ces dernières années ne s'aurait avoir de deux solutions: Le cantonalisme versant dans l'Internationale et menaçant l'Europe; la Monarchie traditionnelle-sauvant à la fois l'ordre, la vraie liberté et le crédit de la patrie.

On disait à la Bourse que le maréchal de Mac-Mahon devait aller visiter aujourd'hui le tribunal de commerce et prononcer, à cette occasion, quelques paroles sur la reprise des affaires.

La commission permanente, instituée il y a deux ans, par le congrès de la presse départementale réuni à Marseille, avait reçu, entre autre missions, celle de préparer une organisation régionale. Retardé par diverses causes, le projet est aujourd'hui mis à exécution. Il a été examiné, dimanche 1<sup>er</sup> février, par les chefs de groupes régionaux réunis à Dijon et sera incessamment communiqué aux 111 journaux qui signèrent le manifeste du 29 septembre 73. Le prochain congrès aura lieu après Pâques dans la ville de Tours, pour prendre des résolutions définitives.

P. S. — On s'entretient beaucoup aujourd'hui des paroles adressées par le maréchal Mac-Mahon au président du tribunal de commerce, qui avait pris de la pénible situation des affaires; le maréchal a répondu : « J'ai été nommé pour 7 ans, vous pouvez être certain que, pendant ces 7 années, je ferai maintenir la décision souveraine de l'Assemblée. »

Le maréchal a visité outre le tribunal de commerce, l'Hôtel-Dieu, les nouveaux bâtiments de la Cour de Cassation et le palais de Justice.

Ce matin, dans la commission constitutionnelle, M. le duc de Broglie a insisté pour que le projet de loi électorale politique fût déposé avant le projet de loi électorale municipale.

La commission de décentralisation a adopté en principe le vote cumulatif pour la représentation des minorités.

La commission a également adopté une proposition tendant à étendre aux villes de plus de 10,000 Ames la représentation des intérêts, comme pour les communes de moindre importance.

DE SAINT-CHÉRON.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mercredi 4 février.

La séance est ouverte à 2 h. 30. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Une proposition relative à la tarification des mutations par décès est renvoyée à la commission du budget.

L'Assemblée reprend la discussion du projet concernant les nouveaux impôts.

MM. CLAPIER et GAVINET demandent que la discussion de leur amendement tendant à l'établissement d'un impôt sur les tissus, soit ajournée au débat dont l'impôt sur le sel sera l'objet.

M. POUYER-QUERTIER demande une discussion immédiate. L'Assemblée, consultée, ordonne la discussion immédiate. M. CLAPIER s'attache à démontrer que

dans un monde bon à cultiver : nous reprendrons cette conversation. — Vous voulez peut-être aussi me ramener chez le duc de X... ?

— Positivement. — Un éclair de colère traversa les yeux du banquier.

— Voilà assez de folies, dit-il, avec un retour de son ancienne rudesse; me parler du mariage!... me proposer de retourner chez le duc!... En vérité, Otto, vous vous croyez trop sûr de votre influence sur moi.

Le comte Kottgerber s'étira nonchalamment, bâilla en prenant à peine soin de le dissimuler et se leva d'un air fatigué.

— Bonsoir, Liemann, il est tard, dit-il d'une voix tranquille; je vais dormir comme un danois.

M. Liemann, debout au milieu de la chambre, ne paraissait pas entendre. Tout son corps frissonnait de rage et son visage livide disait la contrainte qu'il s'imposait.

Le Prussien sonna, attendit quelques secondes et, se tournant vers son hôte :

— Vous êtes bien mal servi, mon cher. Autrefois, quand j'étais chez moi, je n'aurais pas gardé vingt-quatre heures le valet de chambre qui se serait permis de ne pas accourir à mon coup de sonnette. Aujourd'hui que je suis votre hôte, il ne m'est vraiment pas agréable d'attendre de la sorte.

Il sonna de nouveau plus violemment.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 6 FÉVRIER 1874.

— 12 —

LE

## MARI DE LAURENCE

Par M<sup>me</sup> Claire de CHANDENEUX

DEUXIÈME PARTIE. — Drame.

M. Liemann baissa la tête sans répondre. — Est-ce vrai, interrogea le Prussien. — Mais... voulut-il expliquer. — Est-ce vrai ?

— C'est vrai, dit le banquier sans relever le front. — En ce cas, je fais un mari très-présentable et vous allez, dès demain, me présenter.

M. Liemann frissonna comme s'il avait attendu ce mot. — Vous présenter! fit-il d'une voix altérée.

— Naturellement. Le rôle de parrain dans cette affaire convient à vos rapports avec moi comme à ceux que vous avez avec la famille de Stoneim.

Une sorte de rira étriqué contracta la face empourprée du banquier. — Ainsi, c'est à la famille de Stoneim que vous désirez vous allier ?

— Je n'en connais pas de plus honorable.

— C'est de la démenche. — Un peu de présomption, peut-être, voilà tout.

— Il est vrai, grommela le banquier, que la fortune est aux audacieux. — Pas toujours. Elle est quelquefois aussi aux amis bien inspirés.

— Enfin, reprit M. Liemann, en se radoucissant aussitôt, il faut raisonner. Toute l'amitié, toute l'aide que je puis tenir à votre disposition ne suffiront pas à porter sur vous le choix de la famille.

— Peut-on ne pas savoir prévoir. — On prévoit, au contraire, que le baron de Stoneim, qui a déjà refusé pour ses filles de belles alliances, se montrera plus difficile que jamais.

— Vous n'êtes pas encourageant. Toutefois, je compte sur les sentiments fraternels de ces charmantes sœurs pour activer le dénoûment.

— Vous dites ? — Je dis que lorsque vous aurez épousé l'une des deux sœurs, il sera infiniment plus naturel et plus facile de m'obtenir la seconde.

M. Liemann fit un mouvement en arrière, si brusque, que le fauteuil qu'il avait quitté alla rouler jusqu'à la fenêtre.

Il leva les deux bras au-dessus de sa tête, et ses lèvres s'agitèrent sans prononcer aucun son.

M. Kottgerber, paisible comme l'innocence, le considéra avec un demi-sourire satisfait. Il se passa une grande minute avant que le banquier pût recouvrer la parole

— Epouser!... bulbutia-t-il. Vous avez dit... épouser ?

— Mon Dieu ! oui. Allez, ce n'est pas si énorme qu'on le croirait à vous entendre.

M. Liemann prit sa tête entre ses mains crispées, se secoua comme au sortir d'un bain et finit par s'aplatir sur une chaise basse.

Le prussien parut le prendre en pitié. Voyons, voyons, fit-il avec une douceur souriante. Soyez homme, mon pauvre ami. Ce n'est pas absolument nécessaire de s'ensevelir dans un deuil éternel parce qu'on a eu le... malheur de perdre sa femme.

Le malheureux homme bondit à ce mot. — Ne touchez pas à Laurence s'écria-t-il avec émotion.

— Ne touchez pas!... répéta le Prussien avec un rire àpre... Permettez, cher ami, que je retourne la recommandation.

Une sorte de gémissement fut toute la réponse du banquier.

— Donc, vous voilà raisonnable, continua l'impitoyable raisonneur; nous pouvons causer. Avez-vous besoin de considération ?

— Eh ! que m'importe ? — Vous vous trompez. Il vous importe beaucoup. — Je l'ai retrouvée. — Grâce à moi, qui vous ai contraint à une vie réglée, retirée, exemplaire. — Cela me suffit.